



Bassin d'Arcachon le 14 février 2014

Dernières nouvelles de la défense du Bassin d'Arcachon et son bassin versant

1 BASSIN d'ARCACHON

PARC MARIN

Son décret est rédigé, son budget est arrêté, il doit suivre maintenant la filière des signatures (ministères, préfets d'Aquitaine et Maritime) et c'est pour bientôt! Avant ou après les élections?

SUBMERSION, INONDATION, risques littoraux

C'est toute la façade littorale atlantique qui a reculé de plus ou moins dix mètres et bien sûr, les points de notre territoire les plus avancés ont considérablement souffert: la pointe et ses digues, la dune du Pyla, les plages de Pyla et le musoir de la corniche. Et l'hiver et les grandes marées ne sont pas finis...

Sur le territoire du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre, les fortes et longues pluies ont fait déborder ruisseaux et crastes, On avait complètement oublié que nos constructions se sont faites sur et aux dépends d'une immense zone humide. On a négligé d'entretenir crastes et fossés, on a busé, voire bouché certains ruisseaux , par exemple l'Arriouet ou ruisseau de Comte, et l'eau a dû se frayer un chemin dans les rues, les jardins inondant parfois l'intérieur des maisons.

Rappel: *les cours d'eaux, crastes et fossés sont gérés par la loi sur l'eau. L'ONEMA, la police de l'eau,est habilitée à contrôler et à dresser procès verbal.*

*D'après l'article L 215-14 du code de l'environnement « le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de **permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique** ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »*

Eaux pluviales et tout à l'égout. *Il est formellement interdit d'envoyer les eaux pluviales dans le tout à l'égout mais c'est parfois une solution de facilité quand votre terrain est sujet aux remontées de nappe. Le résultat, c'est que le réseau des eaux usées est complètement saturé et déborde dans les endroits les plus bas.*

Ces eaux pluviales qui lessivent les sols mêlées aux eaux usées chargées de bactéries se retrouvent dans les eaux du Bassin. Et si les bactéries sont particulièrement inquiétantes

pour la qualité des coquillages sauvages, la présence des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) apportée par le lessivage des routes et parkings ne l'est pas moins.

INFILTRATIONS DES EFFLUENTS DES STATIONS D'EPURATION DANS LA NAPPE

Actuellement, les effluents provenant des deux stations d'épuration du SIBA, 60 000 M3/ Jour environ, sont déversés dans l'océan au niveau du wharf de la Salie. Ce n'est pas une bonne solution car on sait que ces effluents, bien que traités, contiennent des micro-polluants tels que produits chimiques (pesticides herbicides et résidus médicamenteux) mais on sait bien que dans l'état actuel des stations d'épuration du SIBA, la solution de l'évacuation dans l'océan est un moindre mal car le pouvoir de dilution de l'océan est grand.

Or, plutôt que de moderniser les stations d'épuration, un nouveau projet a vu le jour ces dernières années: l'infiltration des effluents dans la nappe phréatique. Des essais ont été faits qui concluent de l'impossibilité d'infiltrer plus de 20 000 M3/jour dans le massif dunaire.

Ne vaudrait-il pas mieux, plutôt que de prendre le risque de polluer la nappe phréatique, envisager de passer à une nouvelle génération de station d'épuration qui retient ou traite les micro-polluants?

2 NORD BASSIN

LANTON ZONE DE MOUCHON

Le rond-point fait par la commune pour accéder à la zone illégale qui n'existe pas a fait son premier mort.

Domage, car ce rond-point qui a coûté cher à la commune pourrait constituer une zone de danger inutile pour longtemps...

LANTON TAUSSAT Fontaine-vieille

Un état dans l'Etat car la loi française n'y est pas respectée. Maintenant c'est une terrasse de 290 M2 qui vient d'apparaître sur le domaine public maritime sans autorisation...Malgré nos courriers à la DDTM, avec copie à Mme le Sous-Préfet et au procureur de la république, rien ne se passe.

ANDERNOS

Dans l'appel de la commune contre le jugement du tribunal administratif qui annule le PLU (10 juillet 2013) le Préfet rejoint les associations et les gérants du Camping de FontaineVieille. Par contre, la société SAGA Aquitaine, Société d'Aménagement du Golf d'Andernos, vient de déposer un mémoire pour l'annulation du jugement du tribunal administratif. La clôture de l'instruction a été reportée au 27 février 14 à 12H afin dque la partie adverse puisse répondre au mémoire de la commune.

3 VAL DE LEYRE

ZAC DE MIOS

Le Préfet de la Gironde vient de signer un arrêté sous certaines conditions autorisant la destruction d'espèces protégées sur les 112 ha de la ZAC de Mios. Reste à savoir si «les mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation » seront respectées.

Parmi les nombreuses espèces qui fréquentent cette zone humide des papillons, oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens.

La conservation de la ripisylve du ruisseau Andron sera intégrale car il s'agit de l'habitat du vison d'Europe.

La zone à drosera (plante carnivore) devra être évitée. Voir l'arrêté complet sur notre site.

EXTENSION D'UNE PORCHERIE à ST SYMPHORIEN

Nous venons de participer à une enquête publique sur l'extension d'une porcherie de 7677 équivalents porcs à 11 602 équivalents porcs, ainsi qu'un projet d'épandage de lisiers sur des terrains proches de la porcherie et du réseau hydrographique de la Leyre. Le risque d'apport de quantités supplémentaires de nitrates dans le Bassin est grand, sous peine de voir des échouages massifs d'algues vertes à l'automne.

4 SUD BASSIN

LE TEICH : TRAITEMENT DES VASES PORTUAIRES

Le centre de traitement et de valorisation des vases portuaires SOVASOL est en train de voir le jour au Teich. Mais à peine quelques bassins ont-ils été creusés et recouverts de textile que des vases en provenance du dragage du port d'Arcachon ont été déposées sans beaucoup de précaution, exposées au ruissellement et alors que le centre est toujours en construction. Certains élus s'en sont émus et ont adressé un courrier à Madame le Sous-Préfet d'Arcachon car cette entreprise est une ICPE, installation classée pour l'environnement et soumise à des obligations réglementaires (contrôle DREAL)

GUJAN-MESTRAS clinique de soins de suite

Pas de réponse à notre recours gracieux mais six autres associations ont envoyé une lettre à Mme le Sénateur-Maire pour lui demander de retirer son projet.

A RETENIR

CONFERENCE le mardi 25 février 14 à 20H salle du Broustic à ANDERNOS Bernaches et régression des herbiers de zostères

Cette rencontre s'appuiera sur trois exposés traitant des bernaches cravant (Sébastien Dalloyau, Coordinateur national du réseau Bernaches France), des herbiers de zostères du Bassin d'Arcachon et de leur consommation par les bernaches (Isabelle Auby, chercheur à l'Ifremer) et de l'effet des contaminants sur les zostères (Perrine Gamain, doctorante à l'Université Bordeaux 1).

Prochaine réunion mensuelle

le 7 mars à la Maison du Port à 20H30.

- Rendez-vous sur notre site:

<http://www.Ecocitoyensdubassindarcachon.org>

- ou bien notre groupe Facebook:

<https://www.facebook.com/groups/100191700073982/> !A bientôt!

A bientôt!